



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 1^{er} octobre 2018 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 244-2018 intitulé : « *Règlement aux fins de décréter la création d'un fonds de roulement* » ;

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 10^e jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier